

Note à l'attention des candidats

Baccalauréat professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie

Session 2017

Cette note d'information rappelle les règles essentielles des conditions d'accès au diplôme et ne peut en aucun cas valoir règlement d'examen. Il est donc indispensable de consulter le règlement dans son intégralité.

Cette note concerne les candidats suivants :

- **CANDIDATS SCOLAIRES DANS UN ETABLISSEMENT PRIVE HORS CONTRAT, DANS UN CFA NON HABILITE OU RELEVANT DE L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE ;**
- **CANDIDATS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (HORS GRETA).**
- **CANDIDATS JUSTIFIANT DE 3 ANNEES D'EXPERIENCES PROFESSIONNELLES DANS UN EMPLOI QUALIFIE CORRESPONDANT AUX OBJECTIFS DU BACCALAUREAT PROFESSIONNEL ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE**

Arrêté du 13 mai 2004 définissant le baccalauréat professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie et fixant ses conditions de délivrance : toutes les informations indispensables concernant le BCP Esthétique Cosmétique Parfumerie (règlement d'examen, définition et contenu des épreuves, périodes de formation en milieu professionnel, dispense d'épreuves ...) sont précisées par cet arrêté.

Vous pouvez consulter ces informations sur le site internet <http://eduscol.education.fr/cid47633/les-diplomes-professionnels.html>. Dans la rubrique « DANS CE DOSSIER », cliquer sur l'onglet « le baccalauréat professionnel » puis sur « liste des spécialités de baccalauréat professionnel ». Choisir « Esthétique cosmétique parfumerie ».

1- L'INSCRIPTION

L'arrêté du 1er avril 2015 précise que la formation aux rayonnements UV est désormais incluse dans les programmes d'enseignement (S2.7 les rayonnements UV) et évaluée dans le cadre de la sous-épreuve E22 « Etude de situations professionnelles en ECP ». Par conséquent, **l'attestation de formation à l'utilisation des appareils UV n'est plus exigée.**

2 - LA REGLEMENTATION LIEE AUX PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL OU AUX EXPERIENCES PROFESSIONNELLES :

Dans tous les cas, **le candidat doit justifier :**

- de périodes réglementaires en milieu professionnel de **22 semaines** (cas des candidats qui suivent un cycle de formation en 3 ans) ou de **16 semaines** (cas des candidats formés en 2 ans, ayant bénéficié d'un **positionnement avant l'entrée en formation**) ;
- d'une **activité professionnelle à temps plein** (pendant au moins 6 mois, l'année précédant l'examen) ou à temps partiel (pendant au moins un an, les deux années précédant l'examen)

Le candidat doit fournir pour la sous-épreuve E31 (Suivi de clientèle et animation) :

- **Un dossier** élaboré par le candidat dans le cadre des PFMP (périodes de formation en milieu professionnel)
- **L'attestation de compétences acquises en milieu professionnel (annexe 1) ;**
- **Les attestations** des différentes structures d'accueil des périodes en milieu professionnel (annexe 2) ou de documents attestant de l'expérience professionnelle exercée (annexe 3 et fiches de paie).

Ces documents doivent impérativement être fournis au plus tard le 11 mai 2017 au centre d'examen du candidat, cachet de la poste faisant foi (voir transmission des dossiers page 4).

L'absence partielle ou totale des éléments constitutifs du dossier ou du rapport (dossier/rapport rédigé par le candidat, évaluations, attestations) ne permet pas au candidat de présenter l'épreuve – celle-ci est non validée et le diplôme ne peut pas être délivré.

2.1 - CHOIX DU LIEU

La formation en milieu professionnel doit être effectuée dans des entreprises permettant la réalisation d'activités correspondant à la finalité du diplôme.

Pendant ces périodes, **le candidat doit réaliser des activités :**

- de vente conseils en produits de parfumerie, en produits cosmétiques, en services ;
- techniques de soins esthétiques et de maquillages ;
- dans un autre secteur ou contexte d'activités (milieu hospitalier, entreprises de fabrication de produits cosmétiques, relooking, thalasso, spas ...).

2.2 – DUREE

La durée de référence de formation est de trois années avec une période de formation en milieu professionnel de 22 semaines. Cette durée ne peut être fractionnée en plus de 6 périodes. La durée de chaque période ne pouvant être inférieure à 3 semaines.

La durée totale peut être modifiée par des procédures de positionnement qui permet à un candidat de bénéficier par décision du recteur, en fonction de ses diplômes, de ses études, de son expérience professionnelle d'une réduction ou d'un allongement de la durée de formation.

Le candidat doit :

- soit effectuer une période de formation en milieu professionnel ;
- soit justifier d'une expérience professionnelle.

2.2.1 Candidats scolaires dans un établissement privé hors contrat ou relevant de l'enseignement à distance soumis à une formation initiale obligatoire ou candidat en formation professionnelle continue sans expérience professionnelle effectuant des périodes de formation en milieu professionnel (Compléter l'annexe 2).

Le candidat doit justifier :

- de périodes réglementaires en milieu professionnel de 16 semaines (cas des candidats bénéficiant d'un positionnement et formés en deux ans) ou de 22 semaines (cas des candidats formés en 3 ans).

2.2.2. Candidat relevant de la formation professionnelle continue justifiant d'une expérience professionnelle (hors GRETA) ou candidat individuel (Compléter l'attestation en annexe 3).

La durée de la formation en milieu professionnel est de 22 semaines.

- Lorsque la formation s'effectue dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, la formation en milieu professionnel de 22 semaines est incluse dans la période de formation correspondant au contrat. Dans ce cas, le candidat doit fournir un certificat attestant que la formation en milieu professionnel s'est effectuée dans le cadre du contrat ;
- Le candidat en situation de perfectionnement (salarié à temps plein pendant 6 mois au cours de l'année précédant l'examen OU à temps partiel pendant 1 an au cours des deux années précédant l'examen) doit fournir des certificats de travail attestant qu'il a exercé des activités dans un ou plusieurs secteurs d'activités du Baccalauréat professionnel.

2.2.3. Candidats se présentant au titre de trois années d'expérience professionnelle dans un emploi qualifié correspondant aux objectifs du Baccalauréat professionnel Esthétique-Cosmétique/Parfumerie

Le candidat doit justifier de ses années d'expérience en produisant des certificats de travail. Lors de l'inscription à l'examen.

3 - L'EVALUATION DU DOMAINE PROFESSIONNEL

2.1. Sous-épreuve E31 : Suivi de clientèle et animation *Epreuve orale - coefficient 3 – Durée 45 min*

Cette sous-épreuve permet d'évaluer les compétences mises en œuvre durant les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) et portant sur les activités :

- d'accueil et de suivi de la clientèle ;
- de conseil, vente, de promotion de soins esthétiques, de produits cosmétiques, de produits de parfumerie.

L'épreuve se déroule en deux temps :

- Présentation du dossier par le candidat (15 min. max) ;
- Entretien avec les membres de la commission d'évaluation (30 min. max).

CONSTITUTION DU DOSSIER

A) Première partie

Ce dossier doit comporter 40 pages maximum, annexes comprises.

Le candidat y consigne, en particulier :

- La présentation succincte de l'entreprise ou des entreprises dans laquelle (lesquelles) il a effectué sa formation ;
- L'analyse de ses activités en développant les aspects relatifs - à l'accueil, à la prise en charge, au conseil, au suivi d'un(e) client(e) – à la vente de produits et de services – à la fidélisation d'une cliente – à la mise en place et à l'animation d'une action promotionnelle de produits cosmétiques, de produits de parfumerie ou de services ;
- L'identification des acquis consécutifs à la réalisation des autres tâches qui lui ont été confiées.

B) Deuxième partie

Le candidat doit joindre au dossier :

- Les documents relatifs à l'évaluation des compétences mises en œuvre par le candidat au cours des PFMP : **récapitulatif des compétences acquises certifiées par le(s) tuteurs(s) (annexe 1)** ;
- Les attestations **de l'ensemble des périodes de formation en milieu professionnel (annexe 2) ou les attestations d'activité professionnelle** remplies par les responsables des entreprises (**annexe 3**).

TRANSMISSION DU DOSSIER :

Le candidat devra déposer son dossier complet (impérativement en **double exemplaire**) ou l'envoyer par courrier en recommandé **avec accusé de réception** (cachet de la poste faisant foi) **au plus tard le xx mai 2015 au centre d'examen** :

**EN L'ABSENCE PARTIELLE OU TOTALE DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DU DOSSIER OU DU RAPPORT (DOSSIER/RAPPORT REDIGE PAR LE CANDIDAT, EVALUATIONS, ATTESTATIONS),
FOURNIS AU PLUS TARD LE **11 mai 2017**
(cachet de la poste faisant foi, en recommandé avec accusé de réception)
LE CANDIDAT NE PEUT PAS PRESENTER L'EPREUVE
CELLE-CI EST NON VALIDEE ET LE DIPLOME NE PEUT PAS ETRE DELIVRE.**

2.2. Sous-épreuve E32 : Soins esthétiques *Epreuve pratique et écrite - coefficient 4 – Durée 3h30*

Cette sous-épreuve permet d'évaluer les compétences relatives aux activités de réalisation de techniques esthétiques :
exécution de soins esthétiques
démonstration de techniques esthétiques

A partir d'une situation professionnelle donnée, il est demandé au candidat :

- d'élaborer un programme de soins esthétiques justifié par les connaissances technologiques des produits, des matériels, des techniques, en fonction d'un but recherché et d'en préciser les indicateurs d'efficacité ; **OU**
- de réaliser, dans le cadre de la partie pratique, une démonstration de techniques (techniques manuelles assorties éventuellement de l'utilisation d'un produit ou de la mise en œuvre d'un matériel)

ET

- de réaliser obligatoirement un soin du corps, une technique spécifique du visage et un autre soin (épilation, réparation d'ongles, teinture de cils, ...).

2.3. Sous-épreuve E33 : Maquillages *Epreuve pratique et écrite - coefficient 2 – Durée 2h30 max*

Cette sous-épreuve permet d'évaluer les compétences relatives aux activités :

- de réalisation de maquillages
- démonstration de maquillages

A partir d'une situation professionnelle donnée, il est demandé au candidat :

- de réaliser une fiche d'auto-maquillage et de conseils pour un modèle choisi par le jury ;
- de réaliser sur un modèle, un maquillage du visage, des ongles (ou une partie du maquillage) correspondant à une situation précisée ;
- d'effectuer dans le cadre de la partie pratique, une explication ou une démonstration d'une technique de maquillage ou d'auto-maquillage du visage, des ongles.

Les candidats seront obligatoirement accompagnés d'un modèle dont les caractéristiques seront précisées par le service des examens.

En cas de non-conformité du modèle, des pénalités seront appliquées.

Le jury recevra des consignes pour affecter les modèles aux candidats.

Annexe 1 Document nécessaire à l'évaluation de la sous-épreuve E31 « Suivi de clientèle et animation »

ATTESTATION DES COMPÉTENCES MISES EN ŒUVRE EN PFMP POUR LE BACCALAUREAT PROFESSIONNEL ESTHÉTIQUE/COSMÉTIQUE-PARFUMERIE		
Nom et prénom de l'élève/apprenti(e)/stagiaire	Entreprise d'accueil (Cachet)	Au cours de la PFMP <input type="checkbox"/>
		Au cours de l'activité en milieu professionnel <input type="checkbox"/>

Activités de la période:
Activités « vente-conseil » <input type="checkbox"/> Activités « soins esthétiques et maquillages » <input type="checkbox"/> Activités « découverte » <input type="checkbox"/>

PFMP n° Période du au

Compétences terminales et déclinées	Mise en œuvre (oui/non)	
Compétences liées à la vente-conseil	Avec aide	En autonomie
C 12 - Transmettre des informations <i>Transmettre des messages écrits et oraux.</i>		
C 13 - Accueillir le (la) client(e) et assurer son suivi au cours de la prestation <i>Accueillir de façon professionnelle, s'assurer de la satisfaction du client tout au long de la prestation.</i>		
C 14 - Identifier les besoins du (de la) client(e) <i>Rechercher les besoins du (de la) client(e), reformuler ces besoins pour s'assurer de les avoir tous cernés.</i>		
C24 - Assurer le suivi de la clientèle <i>Concevoir, renseigner, mettre à jour un fichier clients, exploiter un fichier clients à des fins commerciales.</i>		
C31 - Conseiller et vendre les services et les produits <i>Sélectionner les produits ou services adaptés aux besoins et personnaliser l'argumentation. Conclure la vente et proposer une vente additionnelle.</i>		
C34 - Mettre en place et animer des actions de promotions de produits cosmétiques et de soins esthétiques <i>Organiser une action de promotion, mettre en valeur des produits (stand, vitrine, linéaire).</i>		
C42 - Evaluer la satisfaction de la clientèle <i>Identifier auprès de la clientèle les éléments de satisfaction et les causes d'insatisfaction.</i>		
C44 - Mesurer l'impact d'une action de promotion, de formation <i>Apprécier l'écart entre les résultats attendus et ceux obtenus.</i>		
Compétences liées aux techniques esthétiques		
C32 - Concevoir et mettre en œuvre des protocoles de soins esthétiques <i>Réaliser des soins esthétiques spécifiques du visage, réaliser des soins du corps, réaliser des épilations (visage et corps), réaliser des prothèses ongulaires.</i>		
C33 - Concevoir et réaliser des maquillages <i>Réaliser des maquillages jour visage, réaliser des maquillages événementiels courants du visage, réaliser des maquillages des ongles.</i>		
C41 - Apprécier le résultat d'un protocole, d'une technique de soins esthétiques <i>Analyser l'écart entre le résultat attendu et celui obtenu.</i>		
Compétences liées à la gestion		
C 11 - Rechercher, sélectionner et traiter les informations		
C 21 - Gérer les produits et les équipements <i>Gérer la réception, le rangement et l'étiquetage des produits, gérer les stocks.</i>		
C 22 - Planifier les activités <i>Aménager l'espace, élaborer des plannings de travail.</i>		
C25 - Participer à la gestion de l'entreprise <i>Analyser une activité de l'entreprise (ex : promotion : CA, nombre de prestations, marge...). Réaliser des travaux administratifs.</i>		
Compétences liées à la gestion des ressources humaines		
C23 – Animer et encadrer le personnel <i>Recenser les besoins en formation, participer à l'encadrement des formations (stagiaires, apprenti(e)s), participer au recrutement (rédiger une offre d'emploi ...).</i>		
C43 – Evaluer le travail du personnel <i>Repérer les critères d'efficacité du travail, analyser les résultats du travail, proposer des solutions.</i>		

Date de l'évaluation :

Nom et signature de l'enseignant ou du formateur

Nom et signature du tuteur

Il sera demandé autant de grilles que de lieux de formation professionnelle.

Nom : Épouse : Prénom : Date de naissance : n° d'inscription :

Attestation des périodes de formation en milieu professionnel

à renseigner par les tuteurs ou les responsables des établissements accueillant les stagiaires.

Nom et adresse Cachet de l'établissement	Nature des activités Vente conseils (4 sem. min) – Techniques de soins, maquillages (4 sem. min) – Autres secteurs ou contextes (2 sem. min)	Durée Dates	Nom et signature du tuteur ou responsable
	Vente conseils en : <input type="checkbox"/> produits de parfumerie <input type="checkbox"/> produits cosmétiques <input type="checkbox"/> services <input type="checkbox"/> Techniques de soins esthétiques, maquillages <input type="checkbox"/> Autres (milieu hospitalier, entreprise de fabrication, ...)	du au Total en semaines :	
	Vente conseils en : <input type="checkbox"/> produits de parfumerie <input type="checkbox"/> produits cosmétiques <input type="checkbox"/> services <input type="checkbox"/> Techniques de soins esthétiques, maquillages <input type="checkbox"/> Autres (milieu hospitalier, entreprise de fabrication, ...)	du au Total en semaines :	
	Vente conseils en : <input type="checkbox"/> produits de parfumerie <input type="checkbox"/> produits cosmétiques <input type="checkbox"/> services <input type="checkbox"/> Techniques de soins esthétiques, maquillages <input type="checkbox"/> Autres (milieu hospitalier, entreprise de fabrication, ...)	du au Total en semaines :	
	Vente conseils en : <input type="checkbox"/> produits de parfumerie <input type="checkbox"/> produits cosmétiques <input type="checkbox"/> services <input type="checkbox"/> Techniques de soins esthétiques, maquillages <input type="checkbox"/> Autres (milieu hospitalier, entreprise de fabrication, ...)	du au Total en semaines :	
	Vente conseils en : <input type="checkbox"/> produits de parfumerie <input type="checkbox"/> produits cosmétiques <input type="checkbox"/> services <input type="checkbox"/> Techniques de soins esthétiques, maquillages <input type="checkbox"/> Autres (milieu hospitalier, entreprise de fabrication, ...)	du au Total en semaines :	

Cette attestation est exigée pour le passage de la sous-épreuve E31 : elle est à déposer avec le dossier au plus tard le **11 mai 2017**.

En cas d'absence partielle ou totale de ces éléments, l'unité U31 ne peut donner lieu à notation, elle est non validée et le diplôme ne peut être délivré.

Cadre réservé au contrôle de conformité

- Attestation conforme au règlement d'examen
- Attestation non conforme au règlement d'examen

A, le

Nom et signature du responsable de la formation du candidat inscrit
dans un centre

Nom : Épouse : Prénom : Date de naissance : n° d'inscription :

Attestation d'activités professionnelles à renseigner par les employeurs (joindre les certificats de travail)

Nom et adresse Cachet de l'établissement	Nature des activités	Durée Dates	Nom et signature du tuteur ou responsable
	Vente conseils en : <input type="checkbox"/> produits de parfumerie <input type="checkbox"/> produits cosmétiques <input type="checkbox"/> services <input type="checkbox"/> Techniques de soins esthétiques, maquillages <input type="checkbox"/> Autres (milieu hospitalier, entreprise de fabrication, ...)	du au Temps partiel <input type="checkbox"/> Temps plein <input type="checkbox"/> Total en jours : Total en semaines :	
	Vente conseils en : <input type="checkbox"/> produits de parfumerie <input type="checkbox"/> produits cosmétiques <input type="checkbox"/> services <input type="checkbox"/> Techniques de soins esthétiques, maquillages <input type="checkbox"/> Autres (milieu hospitalier, entreprise de fabrication, ...)	du au Temps partiel <input type="checkbox"/> Temps plein <input type="checkbox"/> Total en jours : Total en semaines :	
	Vente conseils en : <input type="checkbox"/> produits de parfumerie <input type="checkbox"/> produits cosmétiques <input type="checkbox"/> services <input type="checkbox"/> Techniques de soins esthétiques, maquillages <input type="checkbox"/> Autres (milieu hospitalier, entreprise de fabrication, ...)	du au Temps partiel <input type="checkbox"/> Temps plein <input type="checkbox"/> Total en jours : Total en semaines :	
	Vente conseils en : <input type="checkbox"/> produits de parfumerie <input type="checkbox"/> produits cosmétiques <input type="checkbox"/> services <input type="checkbox"/> Techniques de soins esthétiques, maquillages <input type="checkbox"/> Autres (milieu hospitalier, entreprise de fabrication, ...)	du au Temps partiel <input type="checkbox"/> Temps plein <input type="checkbox"/> Total en jours : Total en semaines :	

Cette attestation est exigée pour le passage de la sous épreuve U31 : elle est à déposer avec le dossier au plus tard le **11 mai 2017**.
En cas d'absence partielle ou totale de ces éléments, l'unité U31 ne peut donner lieu à notation, elle est non validée et le diplôme ne peut être délivré.

Cadre réservé au contrôle de conformité

- Attestation conforme au règlement d'examen
 Attestation non conforme au règlement d'examen

A, le

Nom et signature du responsable de la formation du candidat inscrit
dans un centre